

objet : Avis sur le curage du ruisseau
Le Grand Bôt

Mr le Préfet de Charente-Maritime
Bureau de la Nature et des Sites

17017 LA ROCHELLE CEDEX

Affaire suivie par : Daniel MASSON

N/REF : DEL/LT/99-51

La Tremblade, le 24 septembre 1999

Institut français de recherche
pour l'exploitation de la Mer

Station de La Tremblade
Ronce les Bains
B.P. 133
17390 La Tremblade
France

téléphone **33 (0)5 46 36 98 36**
télécopie **33 (0)5 46 36 37 51**
<http://www.ifremer.fr>

Siège social
155, rue Jean-Jacques Rousseau
92138 Issy-les Moulineaux Cedex
France
R.C.S. Nanterre B 330 715 368
APE 731 Z
SIRET 330 715 368 00297
TVA FR 46 330 715 368
Établissement public à caractère
industriel et commercial

téléphone **33 (0)1 46 48 21 00**
télécopie **33 (0)1 46 48 22 96**
<http://www.ifremer.fr>

Monsieur le Préfet,

Après consultation de votre dossier qui nous est parvenu le 24 septembre, nous émettons les avis et remarques suivants :

- Cette opération consistant à transformer un ruisseau d'eau salée en ruisseau d'eau douce, sur une zone dépourvue de marais ostréicole, n'entraîne pas d'objection de principe
- Les travaux devront être réalisés sans entraîner aucune gêne pour l'activité conchylicole dans la Seudre, en particulier sans augmentation de la turbidité de la Seudre marine
- Il conviendra de gérer ultérieurement les lâchers d'eaux en concertation avec la profession conchylicole
- Si les cultures de la zone prennent de l'extension, il conviendra de les isoler du cours d'eau curé par une bande végétale absorbant les éventuelles pollutions issues des cultures (produits phytosanitaires)
- Il faudra vérifier si l'assainissement des zones habitées en amont du ruisseau est correctement réalisé : une pollution bactériologique vers le ruisseau serait préjudiciable à l'abreuvement du bétail ainsi qu'à la qualité bactériologique de la Seudre.

Nous attirons par ailleurs votre attention sur le fait que, dans ce type d'études, il serait souhaitable de remplacer les analyses (dans les sédiments) d'étain total par celles de TBT et d'hydrocarbures totaux (indices CH₂) par celles des HAP, les données Sn total et "indices CH₂" étant inexploitable.

Veillez croire, Monsieur le Préfet, en l'expression de notre considération distinguée.

Le Responsable du Laboratoire
Environnement Littoral

Roger KANTIN

Copies : CQEL 17
DDASS 17
IFREMER La Rochelle